

Conseil Municipal du 02 juillet 2020 – Compte rendu

L'an deux mil vingt, le 02 JUILLET 2020, le Conseil municipal, légalement convoqué le **27 JUIN 2020**, s'est réuni au Chapiteau de la Fontanelle à Cussac à **17h00**, sous la présidence du Maire Dominique CHAMBON.

ETAIENT PRESENTS :

M. CERQUEIRA, D. CHAMBON, R. DUFOUR, L. GABETTE, P. GIBAUD, R. GRENOUILLET, D. JARDIN, J. LEFORT, A. RAVET, F. TOMAS.

EXCUSE(ES) ayant donné pouvoir :

N. BARNY donne procuration à R. GRENOUILLET, F. CHALEIX donne procuration à L. GABETTE, F. GAILLARD donne procuration à A. RAVET, C. VIARD donne procuration à J. LEFORT

ABSENTE (excusée) :

P. GABORIAU,

Secrétaire de séance désignée : J. LEFORT



POUR INFORMATION

Pour donner suite à la demande de la préfecture ce jour, un conseil municipal devra se réunir le 10 juillet 2020 pour désigner les grands électeurs votant aux élections sénatoriales.

**POINT
N°1**

DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Néant



POUR VOTE

POINT N°2	CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE « FINANCES » ET DEFINITION DE SA COMPOSITION	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Mr le Maire annonce la création de la commission Finances.

N. BARNY, D. CHAMBON, R. GRENOUILLET et A. RAVET se proposent comme membres de la commission. Mr le Maire indique qu'étant composée de 5 membres, elle est ouverte à un membre supplémentaire.

L. GABETTE propose sa candidature.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

La commission Finances devra se réunir rapidement pour permettre l'envoi du budget avant le 31/07.

POINT N°3	QUESTIONS DIVERSES		

3-1 Présentation des différents secteurs proposés aux élus référents

Un mail sera envoyé à tous les conseillers municipaux pour faire leur choix. L'affectation des conseillers sera validée au conseil du 24 juillet.

3-2 Courrier aux Cussacois

Un courrier contenant un mot de Mr le Maire et la liste des commissions ouvertes aux Cussacois sera distribué par les élus volontaires.

L. GABETTE déclare que ce courrier ne comportant pas que l'information sur les commissions, ses colistiers et lui-même ne participeront pas à sa distribution.

3-2 Intervention des cantonniers

L. GABETTE informe le conseil municipal que les cantonniers interviennent sur le domaine privé.

Position du conseil municipal : si la sécurité le nécessite, la commune élaguera.

Un courrier avec Accusé de Réception sera envoyé au riverain indiquant le délai pour réaliser l'entretien de leur parcelle.

Après un deuxième courrier de relance avec AR sans réponse, les cantonniers ou une entreprise privée procéderont à l'élagage. La prestation sera facturée au propriétaire du terrain.

Pour information, la communauté de commune élaguera sur Vergnolas Haut.

Sans d'autres questions, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 17h50.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.

Conseil Municipal du 10 juillet 2020 – Compte rendu

L'an deux mil vingt, le 10 JUILLET 2020, le Conseil municipal, légalement convoqué le **03 JUILLET 2020**, s'est réuni au Chapiteau de la Fontanelle à Cussac à **9h30**, sous la présidence du Maire Dominique CHAMBON.

ETAIENT PRESENTS :

N. BARNY, M. CERQUEIRA, D. CHAMBON, R. DUFOUR, P. GABORIAU, R. GRENOUILLET, D. JARDIN, J. LEFORT, A. RAVET, F. TOMAS.

EXCUSE(ES) ayant donné pouvoir :

L. GABETTE donne pouvoir à P. GABORIAU, F. GAILLARD donne procuration à A. RAVET, P. GIBAUD donne procuration à R. DUFOUR, Frédéric CHALEIX donne procuration à J. LEFORT,

ABSENT(ES) (sans procuration) :

C. VIARD

Secrétaire de séance désignée : J. LEFORT



POUR INFORMATION

**POINT
N°1**

DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Néant



POUR VOTE

POINT N°2	ELECTIONS SENATORIALES : Désignation des délégués et suppléants (convocation par arrêté préfectoral de la 01/07/2020 portant convocation des conseils municipaux)	Liste 1	12
		Liste 2	2
		Vote blanc	1

Les sénateurs sont élus pour 6 ans. Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2020 à Limoges. Un vote à bulletin secret et par liste doit désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Liste 1 :

Titulaires : R. DUFOUR, N. BARNY, P. GIBAUD

Suppléants : D. CHAMBON, J. LEFORT, A. RAVET

Liste 2 :

Titulaire : P. GABORIAU Suppléant : L. GABETTE

Le bureau de vote est composé des deux conseillers les plus âgés et des deux plus jeunes.

A. Ravet, R. DUFOUR, M. CERQUEIRA, P. GABORIAU

Mr le Maire fait procéder au vote.

La liste 1 obtient 12 voix, la liste 2 obtient 2 voix et il y a un vote blanc.

Les délégués désignés sont :

Titulaires : R. DUFOUR, N. BARNY, P. GIBAUD

Suppléants : D. CHAMBON, J. LEFORT, A. RAVET

POINT N°3	DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Le conseil municipal doit désigner un délégué titulaire et un suppléant.

N. BARNY informe le conseil que la démission de ce syndicat nécessite l'aval et le vote des autres communes membres en leur conseil municipal. La cotisation à l'année est de 3000€.

P. GABORIAU indique que le syndicat de musique permet l'intervention d'un musicien un jeudi sur 2 dans les classes de maternelle et de primaire. Il met une palette d'instruments à disposition des écoles.

A. RAVET demande la durée du temps d'intervention. Réponse une matinée.

Il demande également s'il est possible de créer une école de musique à Cussac, la réponse est oui.

P. GAORIAU précise qu'il existe une école de musique à St Mathieu et une à St Junien pour laquelle la cotisation annuelle est de 270€.

J. LEFORT indique que la prestation faite à l'école permet à tous les enfants de bénéficier d'une initiation à la musique. Elle demande qu'il soit fait part au syndicat de musique de définir les modalités de fonctionnement en cas de mise en place de mesures sanitaires.

Se proposent comme délégués : Titulaire : F. TOMAS, Suppléant : P. GABORIAU

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°4	QUESTIONS DIVERSES	POUR	13

4.1 – Commission de contrôle des listes électorales

Titulaires et suppléants désignés par listes :

Liste 1 :

Titulaires : M. CERQUEIRA, R. DUFOUR, F. GAILLARD

Suppléants : R. GRENOUILLET, J. LEFORT, A. RAVET

Liste 2 :

Titulaire : P. GABORIAU, F. CHALEIX Suppléant : L. GABETTE

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité des votants

4.2 – Référents par secteurs

P. GABORIAU propose d'être l'interprète des étrangers de la commune auprès des élus. Un seizième secteur sera créé en ce sens.

4.3 – Ordures ménagères

F. TOMAS évoque la problématique des habitants en résidence secondaire qui ne peuvent laisser leurs poubelles dehors quand ils partent. Il est rappelé que des sacs de couleur sont en vente à la mairie et à la communauté de communes. Leur prix de vente inclus l'enlèvement par les éboueurs. Cependant, la commune fera remonter auprès de la comcom, l'absence de lieu où déposer ces sacs pour qu'ils ne traînent pas longtemps sur la chaussée.

4.4 – Commémoration

R. DUFOUR informe le conseil que la commémoration de la bataille d'Oradour sur Vayres aura lieu le 18 juillet 2020 à 11h.

Sans d'autres questions, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 10h45.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.